

VITICULTURE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Bulletin n°10
Mercredi 18 mai 2016

Faits marquants

Phénologie : premières fleurs sur grenache en secteurs très précoces et précoces

Mildiou : premiers foyers primaires observés dans le territoire Sud Drôme/Enclave des Papes et le territoire Bouches du Rhône (ouest du département).

Vers de la grappe : premières glomérules observées en secteurs très précoces.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade F (5-6f étalées)



Stade G (8-9f étalées)



stade H (10-13f étalées)



stade I (1ères fleurs)

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade 9-10 feuilles étalées à 1ères fleurs, stade 11-13 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 8-9 feuilles étalées à 12-10 f étalées, stade 9-11 f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 5-6 feuilles étalées à 12-13 f étalées, stade 8-10 f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 4-5 feuilles étalées à 8-9 f étalées, stade 6-8 f étalées majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 5-7 f étalées majoritaire.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade 10-12 feuilles étalées.

Secteur III (moyen) : stade 8-11 feuilles étalées.

Secteur IV (tardif) : stade 8-10 feuilles étalées.

Secteur V (très tardif) : stade 6-7 feuilles étalées.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie *(Cf bulletin n°4)*

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte » (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Les conidies présentes à la face inférieure des feuilles assurent par la suite les contaminations secondaires (repiquages) sur les autres organes en présence de pluie, de rosée ou de brouillard.



Photo CIRAME

Il y a simultanément des repiquages et de nouvelles contaminations primaires au cours de la saison.

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Des contaminations généralisées ont été détectées les 10 et (ou) 11 mai par les modèles Potentiel Système et Milstop. Les symptômes devraient être visibles à partir du début de la semaine prochaine. Ces pluies ainsi que celles localisées du 13 mai pourront également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 1,3 à 2,8 points.

Observations

Un premier foyer primaire a été observé à Mirabel aux Baronnie ainsi qu'à Visan.

Estimation du risque (Territoire Sud Drôme/Enclave des papes) : moyen en cas de pluie.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Des contaminations généralisées ont été détectées les 10 et (ou) 11 mai par les modèles Potentiel Système et Milstop. Les symptômes devraient être visibles à partir du début de la semaine prochaine. Ces pluies ainsi que celles localisées du 13 mai pourront également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 2 à 5 points.

Observations

De nouveaux foyers primaires ont été observés à Mazan, Ste Cécile les Vignes et Sarrians.

Estimation du risque : faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs non concernés par des contaminations en avril, moyen en cas de pluie dans le cas contraire.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Des contaminations ont été détectées les 10 et (ou) 11 mai par les modèles Potentiel Système et Milstop. Les symptômes devraient être visibles à partir du début de la semaine prochaine. Ces pluies ainsi que celles localisées du 13 mai pourront également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes (Ouest des Bouches du Rhône).

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 2 à 5 points.

Observations

Un foyer primaire a été observé à Noves.

Estimation du risque : faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs non concernés par des contaminations en avril, moyen en cas de pluie dans le cas contraire (ouest des Bouches du Rhône).

Territoire Provence

Analyse du risque

Des contaminations ont été détectées le 10 mai et localement le 14 mai, par les modèles Potentiel Système et Milstop. Les symptômes devraient être visibles à partir du début de la semaine prochaine. Ces pluies ainsi que celles localisées du 11 mai pourront également entraîner des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en hausse de 2 à 4 points.

Observations

Quelques repiquages observés dans le golfe de Saint Tropez.

Estimation du risque (Territoire Provence) : faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes.

Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitants les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Rechercher les foyers primaires sur les parcelles susceptibles d'être concernées par une contamination au cours des pluies des 8 ou 9 mai.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Analyse du risque

Les pluies des 10 et (ou) 11 mai ont pu être localement contaminatrices et pourront entraîner des repiquages sur les parcelles présentant la maladie. Les symptômes devraient apparaître la semaine prochaine.

Observations

Quelques nouveaux symptômes sont observés dans le Sud Drôme.

Sur 117 parcelles observées du 12 au 18 mai, 3 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

Black rot sur feuille (photo CA26)



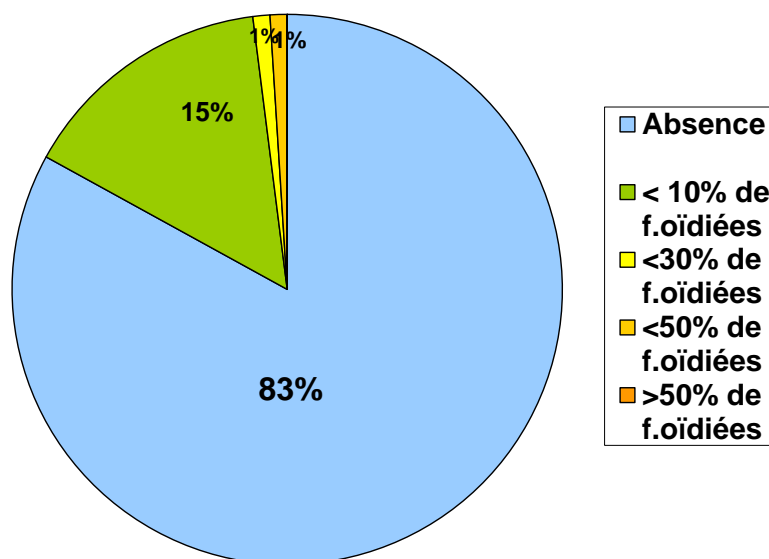
Estimation du risque (Black-rot) : faible sur les secteurs non concernés par cette maladie en 2015 et sans symptôme actuellement, faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme actuellement mais ayant présenté des attaques en 2015, moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes actuellement.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Observations :

Sur 82 parcelles observées du 12 au 18 mai, 14 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.



f=feuille

Les % dans les graphiques représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende

Estimation du risque : fort en secteur I et II, moyen en secteur III, nul sur les autres secteurs de précocité.

Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 1ère génération

Éléments de biologie : Cf bulletin n°2



Eudémis : papillon au repos sur une feuille de Vigne



Cochylis : papillon au repos sur une feuille de Vigne

Observations :

Les vols se terminent en secteur I, sont en forte baisse en II, diminuent sur les autres secteurs de précocité.

Les premières glomérules sont observées en secteurs I et II.

glomérule



larve d'eudémis



larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

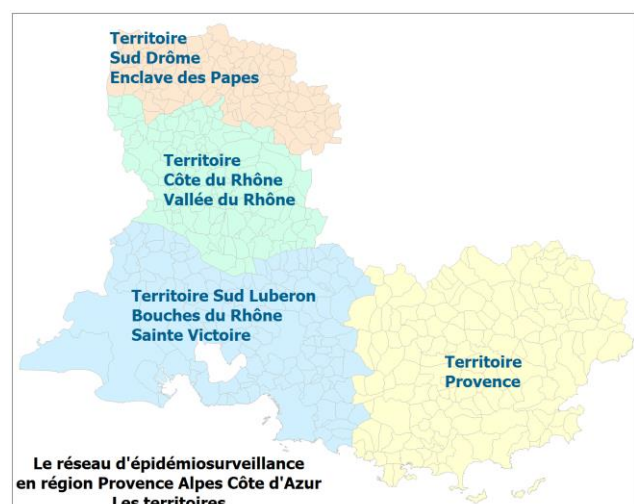
Estimation du risque : généralement faible, très localement fort en zones médianes et tardives.

NB : Les contrôles de seuil de nuisibilité pour la première génération (80 larves pour 100 inflorescences en raisin de cuve, 50 larves pour 100 inflorescences en raisin de table) sont à effectuer en fin de vol par saumurage*.

* le saumurage :

- dissoudre 200g de gros sel dans 2 litres d'eau.
- immerger les inflorescences en veillant à ce qu'elles restent au fond.
- remuer périodiquement pour enlever les bulles d'air contenues dans les boutons floraux. Les larves vont remonter à la surface.
- attendre 20 mn avant de débuter le comptage.
- sortir les larves et les dénombrer.
- renouveler cette opération pendant 1 heure minimum.

Les territoires



Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Eléonore Guinot (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.